

## Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal en date du 11 juin 2024

Séance n° 2024\_04

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly-de-Blaye s'est réuni le 11 juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire, sur convocation en date du 5 juin 2024, avec l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR :

1. FDAEC 2024.
2. Approbation de la charte de recouvrement avec le SGC de Saint-André-de-Cubzac.
3. Remboursement frais élues « chasse aux trésors » du 12 avril 2024.
4. Cession parcelles avenue Paul Arnaudin pour l'extension du cabinet de kinésithérapie.
5. Programmation saison culturelle 2024 /2025 au Vox.
6. Mise à jour du tableau des emplois.

### INFORMATIONS DIVERSES

Présents : Murielle PICQ (Maire), Daniel DEBET (1er adjoint), Géraldine VIRUMBRALES (2ème adjoint), Bernard GRIMÉE (3ème adjoint), Kati BEAU, Thomas BERLINGER, Carole BABIAN, Elsa QUEYLAT (Absente pour le point n°3 inscrit à l'ordre du jour), Emmanuel MOULIN, Valérie CHAMBOUNAUD, Dominique THIBOT, Christian ORGÉ, Sylvie BERTRAND.

Absents excusés : Emilie GLEMET, François BERNY procuration à Géraldine VIRUMBRALES, Eric GOUDONNET procuration à Daniel DEBET, Francis VITRAS procuration à Murielle PICQ, Alexandre SERAN.

Madame Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2024, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des élus présents ou représentés.

### Information des décisions prises en application de l'article L. 2122.22

#### Du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n° 20202605-04 en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Date	Objet	
<b>ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES</b>		
12 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 64 portant opposition pour le détachement d'un lot.	75
12 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 65 portant autorisation de travaux sur demi chaussée sur la VC n° 9 pour l'abattage d'arbres dangereux.	76
15 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 66 portant modification de la circulation sur la D22 pour le marché dominical du 28 avril 2024.	77
16 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 67 portant autorisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques.	78
16 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 68 portant autorisation pour la construction d'un abri à barbecue.	79
18 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 69 portant autorisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques.	80
22 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 70 instaurant une amende administrative.	81
22 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 71 instaurant un arrêté de mise en demeure.	82
24 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 72 portant autorisation pour la prorogation d'un certificat d'urbanisme.	83
26 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 73 portant constatation d'un bien présumé sans maître.	84
29 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 74 portant autorisation du renforcement BT aérien pour le compte du SDEEG.	85
30 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 75 portant autorisation de mise la en place de câbles Enedis en façade sur l'immeuble sis 5 rue des écoles.	86
30 avril 2024	– Arrêté n°2024 – 76 portant autorisation d'occupation du domaine public pour des travaux d'implantation d'un coussin berlinois.	87
2 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 77 portant autorisation de travaux de traitement des abouts de dalles sur le pont de Paulette PS5085.	88
2 mai 2024	– Arrêté n°2024 – 78 portant autorisation de 9 branchements d'eau sur la D 737 en agglomération, lieu-dit les Places.	89
2 mai 2024	– Arrêté n°2024 – 79 portant sur une autorisation de voirie, demande de busage.	90
2 mai 2024	– Arrêté n°2024 – 80 portant sur une autorisation de voirie.	91
7 mai 2024	– Arrêté n°2024 – 82 portant autorisation d'un branchement d'eau sur le lieu-dit Midi de Dubraud.	93
7 mai 2024	– Arrêté n°2024 – 83 autorisation d'un branchement d'assainissement dans la rue des Anciens Combattants.	94
13 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 84 portant autorisation de la fermeture de la voie communale n° 225 en raison de l'état de la chaussée.	95
23 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 85 portant autorisation pour le détachement de 2 lots.	96
23 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 86 portant autorisation pour la construction d'une véranda en extension.	97
23 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 87 portant autorisation pour la construction d'un garage.	98
23 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 88 portant autorisation pour l'installation de panneaux photovoltaïques.	99

23 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 89 portant autorisation pour la modification et création d'ouvertures en façade.	100
24 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 90 portant autorisation pour la construction d'une maison individuelle.	101 à 103
24 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 91 portant autorisation pour la construction d'un jardin d'hiver et pose de panneaux photovoltaïques.	104
24 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 92 portant opposition à l'isolation thermique des murs extérieurs.	105 et 106
28 mai 2024	– Arrêté n°2024 – 93 portant autorisation de fermeture de la rue Perruchon pour gala de danse.	107
29 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – 94 portant prolongation d'une autorisation d'occupation du domaine public pour des travaux de renaturation et de rétablissement des fonctions hydrologiques sur le site des Lacs du Moulin Blanc.	108
30 mai 2024	– Arrêté n°2024 – 95 portant autorisation de travaux de voirie sous accotement sur le lieu-dit Rabut.	109
7 juin 2024	– Arrêté n°2024 – 96 portant réglementation de la baignade et des loisirs sur le site du Moulin Blanc.	110 et 111
7 juin 2024	– Arrêté n°2024 – 97 portant autorisation d'occupation du domaine public pour des travaux d'implantation et de remplacement d'un poteau télécom sur le lieu-dit Rioucreux.	112
7 juin 2024	– Arrêté n°2024 – 98 portant opposition à la création d'un lotissement de 10 lots.	113
11 juin 2024	– Arrêté n° 2024 – 99 portant renouvellement d'un débitmètre sous regard sur la D 132 en agglomération.	114

### ARRÊTÉS DU PERSONNEL

6 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – P14 portant admission d'un agent contractuel au bénéfice d'un congé pour accident de travail, Madame MENEGHETTI Noémie, Adjoint d'animation contractuel.	14
23 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – P15 portant renouvellement d'une période de disponibilité pour convenances personnelles, Madame BÉNASSI Régine, Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe.	15
27 mai 2024	– Arrêté n° 2024 – P16 portant mise en congé de maladie ordinaire, Madame MEYNARD Chantal, Adjoint d'animation contractuel.	16

### DÉCISIONS

17 avril 2024	Devis de la société HENRI JULIEN pour l'achat de 40 chaises pour le foyer de la salle Vox pour 2 028 €.
17 avril 2024	Devis de la société RULLIER Equipements pour l'achat d'une tondeuse électrique pour le service technique pour 1 624.06 €.
18 avril 2024	Devis de la société LIFTING Signalisations pour la fourniture et la pose d'un coussin berlinois pour 1 860 € et de panneaux de signalisation pour 436.82 €.
18 avril 2024	Devis de la société KGMAT collectivité pour l'achat de barrières et de potelets pour 2 400 €.
18 avril 2024	Devis de la société SERI pour l'achat de panneaux de signalisation pour 1 298.45 €.

19 avril 2024	Devis de la société FORAGE CONSULT pour l'étude de sol de la parcelle AB 456 Avenue Paul Arnaudin pour 696 €.
2 mai 2024	Devis de l'association « La Pince à Linge » pour le concert « Blanc Lapin » du 23 novembre 2024 au Vox pour 1 065 €.
2 mai 2024	Devis de l'association Rondoroyal pour le concert « Crawfish Wallet » du 12 avril 2025 pour 1 300 €.
2 mai 2024	Devis de la société CENERGIA pour le remplacement des filtres des installations du Centre de soins pour 213.62 €.
2 mai 2024	Devis de la société ICONE pour la formation initiale à la conduite R482 catégorie E (tracteur / épareuse) pour un agent pour 650 €.
15 mai 2024	Devis de la société Maison du vin de Blaye pour l'achat de 20 carafes pour 540 €.
16 mai 2024	Devis de la société Fabien Matériaux pour le remplacement de deux portes fenêtres à la Mairie pour 4 993.73 €.
21 mai 2024	Devis de la société ARCHAT pour l'achat d'une armoire froide positive au restaurant scolaire pour 1 519.40 €.
21 mai 2024	Devis de la carrière GRELIER pour la fourniture de calcaire 0/31.5 pour 741.89 €
21 mai 2024	Proposition d'honoraires de l'architecte RAZAFINDRAHAINGO pour le dépôt du permis de construire pour la construction du local chasseurs pour 2 880 €.
22 mai 2024	Devis de la société DACOSTA pour la mise en place des plans d'intervention et d'évacuation à la salle polyvalente Courade pour 403.08 €.
23 mai 2024	Devis de l'entreprise NORD GIRONDE SON LUMIÈRE pour les travaux de rénovation de la scène de la salle de spectacle Le Vox pour 2 270 €.
23 mai 2024	Devis de Monsieur VIENNE Clément pour la révision de l'adressage pour 8 052 €.
23 mai 2024	Devis des Transports HEBRARD pour la sortie jeunes programmée le 8 juillet à WALYGATOR pour 851 € (non compris frais autoroute).
24 mai 2024	Devis provisoire du parc WALYGATOR (entrées + restauration) pour la sortie jeunes programmée le 8 juillet 2024 pour 1 491 €.
24 mai 2024	Devis de la société Aquitaine Audio pour la fourniture de divers consommables pour la salle de spectacle La Vox pour 1 196.10 €.
3 juin 2024	Devis du SMICVAL pour la mise à disposition de 3 bennes et le traitement des déchets collectés pour 3 154.66 €.
3 juin 2024	Devis de l'entreprise BOUCHER TP pour la réalisation d'un regard au lavoir pour 2 952 €.
4 juin 2024	Devis de l'entreprise Les Travaux de l'Estuaire pour le fauchage des pistes et des chemins ruraux pour 25 500 €.
4 juin 2024	Devis de la société DEKRA pour la vérification générale périodique de la nacelle et du tractopelle pour 209.95 €.
4 juin 2024	Devis de la société Un Défi pour la Vie pour le remplacement des piles lithium de 2 défibrillateurs pour 765.60 €.
5 juin 2024	Devis de la société DACOSTA pour le complément de sécurité incendie à l'école (alarme PPMS) pour 586.63 €.
10 juin 2024	Devis x2 de la société AGRI 33 pour la réparation du tracteur banquetteuse pour la somme totale de 2 180.03 €.



## **Délibération n°2024 – 022 : FDAEC 2024.**

Madame le Maire fait part aux Conseillers des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental lors du vote du Budget Primitif 2024.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département souhaite aider les communes les plus fragiles pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que pour l'acquisition de matériel.

Par courrier, en date du 14 mars 2024, Madame Célia MONSEIGNE et Monsieur Florian DUMAS, Conseillers Départementaux, nous informaient de l'attribution pour Saint-Christoly-de-Blaye d'un montant de 12 196 euros pour l'année 2024. Madame le Maire souligne la baisse de plus de 50% du montant attribué pour toutes les communes cette année.

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 4 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser en 2024 l'opération suivante : Réhabilitation et rénovation de la salle polyvalente Courade – Phase 3 dont le montant s'élève à 255 621.58 € HT soit 306 745.90 € TTC ;
- sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2024 de 12 196 euros pour les travaux de réhabilitation et rénovation de la salle polyvalente Courade – Phase 3 ;
- arrête le plan de financement des travaux comme suit :
  - Coût HT 255 621.58 €
  - FDAEC 2024 12 196.00 €
  - Autofinancement 243 425.58 €

VOTE : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

## **Délibération n°2024 – 023 : Approbation de la charte de recouvrement avec le SGC de Saint-André-de-Cubzac.**

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Vu le décret 2023-144 du 1<sup>er</sup> mars 2023 relatif au seuil d'émission des ordres de recouvrer ;

Vu la Charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de mars 2011 ;

Considérant que le bon fonctionnement de la relation ordonnateur-comptable est un enjeu essentiel dans l'optimisation de la chaîne de recouvrement des recettes des collectivités locales et qu'il importe de limiter les situations de non recouvrement, en faisant application de procédures simples et rapides, établies par les parties concernées, sur la base d'un partenariat ;

Considérant que, dans cette optique, la direction générale des finances publiques (DGFIP), conjointement avec les associations nationales représentatives des ordonnateurs locaux, a recensé les bonnes pratiques et proposé des axes d'amélioration de la chaîne de recouvrement et que ces travaux ont donné lieu à la rédaction d'une charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que l'ordonnateur et le comptable sont, chacun en ce qui le concerne, les mieux à même d'appréhender et de définir les actions susceptibles d'être engagées pour améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion du recouvrement des recettes locales ;

Considérant que la charte nationale recommande de recourir au conventionnement pour formaliser leurs engagements réciproques nécessaires à la simplification de leurs tâches respectives et à l'amélioration des taux de recouvrement ;

Considérant qu'à l'instar de l'autorisation permanente et générale de poursuites accordée au comptable, un tel conventionnement représente un caractère personnel (intuitu personae) et que, par conséquent, comme pour l'autorisation permanente et générale de poursuites, il doit être renouvelé en cas de changement d'ordonnateur ;

Considérant le projet de charte partenariale définissant la politique de recouvrement ;

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 4 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré :

- APPROUVE la conclusion d'une convention avec le service de gestion comptable (SGC) relative aux poursuites ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ;
- AUTORISE Madame le Maire à mener l'intégralité des procédures prescrites par elle ;
- PRÉCISE que les dispositions de la présente délibération sont susceptibles d'évolution en fonction des évolutions législatives, réglementaires, fiscales, ou du régime des poursuites sur produits locaux, qui entreraient en vigueur postérieurement à la date de signature de la charte précitée.

VOTE :            Pour : 16            Contre : 0            Abstention : 0

#### **Délibération n°2024 – 024 : Remboursement frais élues « chasse aux trésors » du 12 avril 2024.**

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la « chasse aux trésors » organisée par la Mairie pour les élèves de l'école, diverses fournitures essentielles à la réalisation de cette animation ont été réglées directement par 2 conseillères municipales :

- Madame Elsa QUEYLAT a acheté diverses fournitures à Leclerc pour un montant de 56,49 €
- Madame Emilie GLEMET a acheté sur le site internet Marketplace une machine pour fabriquer des badges pour un montant de 57,82 €

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 4 juin 2024.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de rembourser à Madame Elsa QUEYLAT la somme de 56,49 euros correspondant aux frais engagés pour la réalisation de la « chasse aux trésors » organisée le 12 avril 2024 ;
- DÉCIDE de rembourser à Madame Emilie GLEMET la somme de 57,82 euros correspondant aux frais engagés pour l'achat d'une machine pour fabriquer de badges nécessaires pour la « chasse aux trésors » organisée le 12 avril 2024 ;

- CHARGE Madame le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE :            Pour : 15            Contre : 0            Abstention : 0

### **Délibération n°2024 – 025 : Cession parcelles avenue Paul Arnaudin pour l'extension du cabinet de kinésithérapie.**

Madame le Maire rappelle la délibération n°20212010-12 du 20 octobre 2021 et la délibération n°2024 – 005 du 31 janvier 2024 relatives à la cession d'une partie de la parcelle AB 456 située Avenue Paul Arnaudin pour l'extension du cabinet de kinésithérapie.

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération à la demande de Maître SANTOS-MAUVEZIN, Notaire à Saint-Savin pour valider la cession de 2 parcelles au profit de Madame LAMAGNERE à savoir une partie de la parcelle AB 456 pour une surface de 571 m2 mais aussi une partie de la parcelle AB 454 pour une surface de 64 m2 correspondant au chemin d'accès à la parcelle AB 456.

Le cabinet ECTAUR, géomètre expert à Blaye, a procédé à la division et au bornage des parcelles. La surface totale à céder est de 635 m2.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2021 et du 31 janvier 2024 approuvant la cession d'une partie de la parcelle AB 456 au profit de Madame LAMAGNERE,

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiment - Finances et Gestion du Personnel – Education et jeunesse, réunies le 4 juin 2024,

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle AB 456 et d'une partie de la parcelle AB 454 situées Avenue Paul Arnaudin pour une surface totale de 635 m2 au profit de Madame LAMAGNERE au prix de 35 € le m2,
- DIT que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à terme cette vente et à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE :            Pour : 16            Contre : 0            Abstention : 0

### **Délibération n°2024 – 026 : Programmation saison culturelle 2024 /2025 au Vox.**

*Madame le Maire propose aux élus d'ajouter une date à la programmation de la prochaine saison culturelle à la salle de spectacle Le Vox : la pièce de théâtre « En l'absence de Victor Hugo ». Madame le Maire et Madame Virumbrales ont rencontré la compagnie de théâtre Imagine de Gauriac qui leur a présenté ce projet soutenu par l'IDDAC. Madame le Maire a transmis un mail à tous les élus pour leur faire part de cette proposition et de l'intérêt d'intégrer ce projet à la programmation comprenant une représentation pour le grand public et une représentation pour les collégiens, une exposition et un rendez-vous littéraire à la bibliothèque avec dédicaces puisque leur texte sera édité. Le coût pour la Mairie s'élève à 1 500 € et la date retenue pour la représentation serait le 29 mars 2025 à 20h30. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.*

Dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025 planifiée à la salle de spectacles LE VOX, la Mairie de Saint-Christoly-de-Blaye est organisatrice de plusieurs spectacles :

- Samedi 23 novembre : Jazz Blanc Lapin à 20h30

- Samedi 11 janvier : Spectacle pour les enfants « Les contes dits du bout des doigts » à 18h
- Samedi 25 janvier : Concert du groupe Pas de vague à 20h30
- Samedi 15 février : Danse groupe en scène + 1 musicien à 20h30
- Samedi 15 mars : Cinéma comme autrefois « Le train sifflera trois fois » à 20h30
- Samedi 22 mars : Concert Clément Serra + 1 musicien à 20h30
- Samedi 29 mars : Théâtre de la Compagnie Imagine « En l'absence de Victor Hugo » à 20h30
- Samedi 12 avril : Jazz New Orleans avec Crawfish Wallet à 20h30

Madame le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération en date du 14 mars 2024 pour chaque spectacle, à savoir :

<b>1/ spectacles concerts</b>	Tarif plein	12 euros
	Moins de 16 ans	Gratuit
<b>2/ spectacle enfant</b>	Tarif	6 euros
<b>3/ cinéma comme autrefois</b>	Entrée gratuite	

Vu la validation de la commission extra-municipale Programmation Culturelle et Animations réunie le 25 avril 2024,

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 4 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider la programmation culturelle 2024 / 2025 telle que présentée ci-dessus ;
- de proposer 30 entrées gratuites pour chaque spectacle payant,
- de donner délégation de signature à Madame le Maire pour toutes les démarches liées à cette décision.

VOTE : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

### **Délibération n°2024 – 027 : Mise à jour du tableau des emplois.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade ou par voie d'intégration directe.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 4 juin 2024 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- la suppression d'1 emploi d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31 heures),
- la création d'1 emploi d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet (31 heures).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les créations et suppressions d'emplois proposées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,



– VALIDE le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après en annexe.

VOTE : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

#### ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N°2024 – 027

FILIÈRE	CADRE EMPLOIS ET GRADES	POURVU	NON POURVU
ADMINISTRATIVE	Attaché	1 poste à 35 h	
	DGS (emploi fonctionnel)		1 poste à 35 h
	Adjoint adm principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste 35 h	
	Adjoint administratif	1 poste à 35 h	
	Adjoint administratif	1 poste à 15.5 h	
CULTURELLE	Adjoint patrimoine	1 poste à 19.5	
POLICE	Brigadier-chef principal	1 poste à 35 h	
ANIMATION	Adjoint animation	1 poste à 12.78 h	1 poste à 28.75 h
MEDICO SOCIAL	ATSEM	2 postes à 31 h	
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	1 poste à 35 h	1 poste à 35 h
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 h	
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes à 35 h 1 poste à 30 h	2 postes à 31 h
	Adjoint technique	1 poste à 35 h	2 postes à 35 h



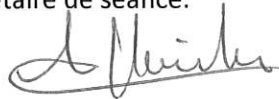
#### INFORMATIONS DIVERSES

- **Commission communication** : La prochaine réunion est prévue le mardi 18 juin à 20h30 pour la préparation du prochain bulletin municipal.
- **Conseil Municipal Enfant** : Le CME se réunira le vendredi 21 juin à 18h15. Madame le Maire remercie Monsieur Thibot pour son investissement et aussi les élus qui ont participé à la fabrication des jeux.
- **Inauguration sculpture et balade contée** : La sculpture créée par Monsieur Bernard GIRAUD intitulée « Les randonneurs » sera installée près de la bibliothèque pour la saison estivale. Elle sera inaugurée le samedi 29 juin dans la matinée. Une balade contée proposée par la bibliothécaire se fera le même jour. Les invitations sont en cours de préparation.
- **Elections législatives** : Suite à la dissolution le 9 juin, par la Président de la République, de l'Assemblée Nationale, les élections se tiendront les dimanches 30 juin et 7 juillet. Les élus sont

invités à compléter au plus vite les tableaux de permanence des bureaux suivant leur disponibilité.

- **Musicolac** : Le samedi 6 juillet.
- **Maisons fleuries** : Les membres du jury des maisons fleuries feront le tour de la commune le samedi 6 juillet pour sélectionner les jardins qui seront récompensés le 7 septembre, lors du forum des associations.
- **Commission d'Appel d'Offres** : La commission se réunira le mardi 9 juillet à 18h30 pour l'examen des candidatures et des offres pour le marché de restauration scolaire.
- **Réunion adressage** : La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 9 juillet à 19h15.
- **Programmation du prochain Conseil Municipal** : Réunion des commissions de préparation du Conseil le mardi 16 juillet à 18h30 et réunion du Conseil Municipal le mercredi 24 juillet à 20 heures.
- **Centre de soins** : Nouvelle réunion en présence des professionnels de santé le mardi 25 juin en attente de confirmation.

Madame VIRUMBRALES Géraldine,  
Secrétaire de séance.



Madame PICQ Murielle,  
Maire.

